

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente-Maritime

Division Vie Scolaire
Affaire suivie par :
Evelyne FEVER
Nicole LAIDET
05 16 52 68 25
05 16 52 68 28
evelyne.fever@ac-poitiers.fr
nicole.laidet@ac-poitiers.fr

Cité administrative Duperré Place des cordellers CS 60 508 17021 La Rochelle Cedex 1 La Rochelle, le 29/09/2023

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'écoles élémentaires publiques et privées

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés des circonscriptions du 1er degré

Objet: Opération « Le Parlement des enfants » 2023/2024

Comme chaque année, les élèves de cours moyen 2ème année, y compris les élèves des classes à plusieurs niveaux comportant un CM2, me transmettront leur dossier de candidature impérativement **jusqu'au vendredi 20 octobre 2023.**

Ce dossier comprend : les coordonnées complètes de la classe et de l'école, le nom de l'enseignant, une adresse électronique où il peut être facilement joint, ainsi que le nom du député de la circonscription où est située l'école et le numéro de la circonscription électorale. Les raisons de la candidature devront être présentées en une trentaine de lignes maximum.

Une classe par circonscription électorale sera retenue, soit cinq au total pour le département de la Charente-Maritime.

Le travail des cinq classes <u>retenues</u> consistera à élaborer une proposition de loi sur le thème proposé, comprenant un exposé des motifs d'une page et quatre articles au maximum présentés sur une page (format A4 : 21 x 29,7) et rédigés à l'indicatif présent.

Pour cette édition 2023-2024, les classes sont invitées à réfléchir sur le thème :

« Favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes ».

Le site internet <u>www.parlementdesenfants.fr</u> met à votre disposition tous les renseignements nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Les enseignants des cinq classes sélectionnées pour participer à cette opération adresseront les propositions de loi au directeur académique **jusqu'au vendredi 09 février 2024**, **dernier délai**. Un jury académique sélectionnera la proposition de loi qui sera transmise à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Le jury national se réunira le lundi 29 avril ou le mardi 30 avril 2024 pour sélectionner les neuf meilleures propositions.

A l'issue de la réunion du jury national, neuf propositions seront mises en ligne sur le site afin que les classes puissent en débattre et après débat, participer au vote électronique sur le site :

http://wwwparlementdesenfants.fr

Le vote électronique doit être enregistré entre le mardi 21 mai et le vendredi 31 mai 2024.

Les neuf classes finalistes seront invitées à l'Assemblée nationale pour la proclamation officielle des résultats du scrutin prévue le lundi 17 juin 2024. La classe lauréate recevra sa distinction à cette occasion.

Pour la rectrice et par délégation, L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale

Mahdi TAMENE